

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - COMMUNE DE GISY LES NOBLES ET D'EVRY

Enquête publique pour le plan de zonage d'assainissement pour les communes de GISY LES NOBLES et d'EVRY

Les Maires de GISY LES NOBLES et d'EVRY ont ordonné, par arrêté n°2021-61 du 14 décembre 2021, une enquête publique sur le plan de zonage d'assainissement sur le territoire des communes de C et d'EVRY durant 31 jours. Du mardi 4 janvier 2022 au jeudi 3 février 2022 inclus.

Monsieur Patrick KLUBA, a été désigné par Tribunal Administratif de Dijon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du zonage d'assainissement et les pièces qui l'accompagnent seront consultables :

- sur le site internet de la mairie de Gisy-les-Nobles : <http://www.gisylesnobles.fr>.
- sur support papier, en mairie de Gisy-les-Nobles, siège de l'enquête
- sur support papier, en mairie d'Evry
- sur un poste informatique, en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête en mairie de GISY LES NOBLES ou d'EVRY aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie de GISY LES NOBLES, 2 rue Sainte Marie 89140 GISY LES NOBLES ou Grande rue 89140 EVRY ou par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : mairie.gisy@cegetel.net ou commune.devry@orange.fr lequel les annexera au registre.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- le mardi 4 janvier 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Gisy-les-Nobles
- le samedi 15 janvier 2022 de 10h00 à 12h00 à la mairie d'Evry
- le samedi 22 janvier 2022 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Gisy-les-Nobles
- le jeudi 3 février 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Evry.